

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Le onze décembre deux mil vingt-quatre, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Stoffel Claude,

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Nathalie Léoment), Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Niot Jean-Marc (pouvoir donné à Alain Biraud), Albert Nicolas (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

 **ANIMAL'OR** – convention fourrière

2024/706-757

Madame la maire présente la nouvelle convention de fourrière canine établie par l'entreprise ANIMAL'OR de Mairé-L'Evescault et représentée par Madame Anne-Marie Gouraud.

Le montant forfaitaire de cette prestation passe de 0.56 € à 1.50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention avec Animal'or, à condition que l'article 6 de l'annexe soit modifié ainsi :

« Ne sont pas pris en charge les chiens que les personnes ont récupérés, si celles-ci se sont déplacé chez un vétérinaire. Seule la mairie est habilitée pour gérer les chiens errants sur sa commune.

La fourrière gère la prise en charge et la vérification de l'identification ainsi que les annonces sur les réseaux sociaux jusqu'à la restitution du chien à son propriétaire ou à la prise en charge par un refuge en vue d'une adoption.

De ce fait la mairie ne déposera aucune annonce sur les réseaux sociaux et n'utilisera aucun moyen de recherche des éventuels propriétaires de l'animal »

Virement de crédit :

Compte 6218 (ch 012) personnel extérieur AIPM	+ 5 000.00 €
Compte 611 (ch 011)	- 5 000.00 €

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

 Réalisation d'un prêt - Construction maison d'habitation **2024/707-759**

Annette Machet, maire, présente trois propositions de prêt (Caisse d'épargne, Crédit agricole, Crédit mutuel).

Après délibération, le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 100 000.00 € destiné à financer la construction d'une maison d'habitation à usage locatif.

Cet emprunt aura une durée de 10 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 3.33 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 200 EUROS.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le conseil municipal autorise la maire (par 9 voix pour et 1 abstention) à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 40

La secrétaire de séance
Valérie Deschamps